



Pôle Administration Générale :  
Dossier suivi par Alain GIROD  
04.68.34.84.67

**Mesdames et Messieurs les Autorités Territoriales  
des communes et établissements publics affiliés.**

PERPIGNAN le 10 février 2014

**Objet : AFFILIATION EPCC MEMORIAL DU CAMP DE RIVESALTES.**

L'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRENEES-ORIENTALES de EPCC Mémorial du camp de Rivesaltes est sollicitée.

La nature juridique de cet établissement implique que cette affiliation, bien que nécessaire pour lui permettre d'assumer son obligation de garantir le déroulement de la carrière du personnel qu'il emploie, doit être réglementairement traitée comme une demande présentée à titre volontaire.

Conformément à la procédure prévue à cet effet par le décret 85-643 modifié du 26 janvier 1985 relatif aux Centres de Gestion, plus particulièrement dans son article 30, je vous informe de cette démarche, et vous invite, le cas échéant, à faire valoir dans un délai de 2 mois vos droits à opposition dans les conditions du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 15 de la Loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984.

Article 15 – 4<sup>ème</sup> alinéa :

*« .....Il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts des collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés..... ».*

Au terme de ce délai soit le 10 avril 2014, en fonction du résultat de la présente consultation, la décision interviendra.

Bien évidemment, le service instructeur de ce dossier reste à votre disposition pour, si vous le souhaitez, vous apporter toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président Robert GARRABE  
Par délégation,  
Le Directeur  
Franck FRANCERIES